



ASSISTANTS FAMILIAUX

STOP A L'ARNAQUE
et aux propositions SCANDALEUSES
des DEPARTEMENTS MAUVAIS PAYEURS

Madame la 1^{er} Ministre vous devez...

- ✓ AMELIORER LES CONDITIONS DE REMUNERATION
- ✓ ATTIRER DE NOUVEAUX CANDIDATS

CASAMAAF et ANAMAAF ont participé durant 4 années de concertation nationale sur la Protection de l'Enfance, à toutes les réunions d'abord organisées sous l'autorité des départements de France et de l'Agence Régionale de Santé, puis suivies des travaux à la demande du Secrétaire d'État Monsieur Adrien TAQUET, où a été très largement débattue **la pertinence de valoriser l'accueil familial en Protection de l'Enfance, dans le secteur médico-social ou thérapeutique.**

Nous avons fait ce travail avec engagement avec d'autres acteurs que nous remercions (employeurs du secteur privé, ONPE DGCS, ...) et en premier lieu avec nos collègues Assistants Familiaux.

Voilà arrivé le moment de concrétiser les bonnes intentions du gouvernement en actes réels et factuels pour revaloriser le métier, éviter des départs, attirer des candidats.

CASAMAAF et ANAMAAF supplie Madame la Première Ministre de ne pas céder aux injonctions des départements mauvais payeurs.

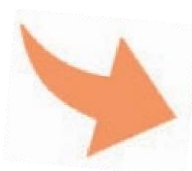
En 2022, il n'est pas pensable que l'accueil d'un enfant en danger, confié 24h/24 et 7j/7, soit rémunéré 60 SMIC horaire/mois !!!



Siège Social sans permanence:
20 Rue Édouard Pailleron 75019 PARIS
Siège Administratif :
2 rue de Launay Sillay 44115 BASSE GOULAINÉ
09 75 27 12 20 - contact@anamaaf.org
www.accueillons-ensemble.org
www.facebook.com/anamaaf



8 rue de la Croisette
85320 CHATEAU GUIBERT
07 82 6144 49
secretairegeneral@casamaaf.org



NOUS ATTENDONS 5 ACTES CONCRETS POUR LES ASSISTANTS FAMILIAUX :

1. L'ajustement de la rémunération minimale légale à partir du second accueil à hauteur de 110 SMIC horaire/mois/accueil continu, prenant ainsi en compte l'amplitude horaire de ce métier (plus de 70h/semaine)
2. 6 SMIC horaire/jour/accueil intermittent.
3. Le maintien de la rémunération durant toute la procédure en cas de mise en cause de l'agrément.
4. La mise en place d'une grille nationale d'évaluation des critères de l'indemnité de sujétion particulière.
5. La réévaluation du montant des indemnités d'entretien à 6 MG/jour et l'indemnisation de tous les déplacements

Cela a un coût, oui ; Mais d'après les chiffres de la DRESS, le coût moyen par enfant en Accueil Familial s'établit à 30 k€ par an, alors que le coût moyen par enfant de prise en charge en accueil collectif s'établit à 64 k€ par an, **soit 2 fois plus** !

En 2020, le surcoût des accueils en collectif pour compenser l'absence d'accueil familial a eu pour conséquence financière 600 millions d'euros de surplus pour les départements !

La revalorisation du métier d'AF est une nécessité, y compris budgétaire

La loi 2022-140 du 7 février 2022 améliore les conditions législatives, **mais nous attendons aussi des dispositions réglementaires pour** :

- le retour dans le code du travail et l'intégration dans la fonction publique,
- la prise en compte de l'ancienneté,
- l'égalité nationale des critères d'évaluation des indemnités de sujétion spéciale,
- la revalorisation des indemnités d'entretien,
- le défraiement de tous les déplacements et l'équité des indemnités versées aux enfants sur tout le territoire national... (Aujourd'hui chaque kilomètre parcouru coûte 20 centimes à l'assistant familial, et pour chaque jour d'accueil, il lui manque 10 € qui restent à sa charge !)

Après ces points-là, il demeurera encore de nombreuses améliorations profondes à opérer pour l'avenir pendant la prochaine mandature – tant en termes de formation initiale (restructuration de l'accès au métier) que de pilotage de la politique nationale pour une équité territoriale pour les assistants familiaux autant que pour les droits des enfants etc...

Après tout le travail mené, le gouvernement doit prendre **des mesures courageuses demandées par tous**, qui remotiveront les Assistants Familiaux actuels, éviteront de trop nombreuses désaffections telles que nous les connaissons actuellement, et répondront aux besoins de recrutement URGENT de nouveaux Assistants Familiaux.